

DISTRIBUTION : la justice valide les autorisations d'exploitation de l'hypermarché Leclerc d'Ajaccio

La cour administrative d'appel de Marseille a rejeté les requêtes en annulation des sociétés Rocca (enseigne [AUCHAN](#) / T : 03.20.81.68.00) contre les permis de construire de 2015 et de Monsieur Torre (enseigne [CARREFOUR](#) / T : 01.41.04.26.00) contre les permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale de 2016; concernant l'ensemble commercial de la chaîne de grande distribution [LECLERC](#) / T : 01.49.87.50.00 de 14 000 m² à Ajaccio, ouvert depuis juin 2018. Le complexe Corsica Commercial Center emploie 1 000 salariés.